

Délibération n°2017.00082

Ressources humaines - Service civique - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne - Accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique - Autorisation de signature

Séance du 10 octobre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

Délibération n° 2017.00082

Ressources humaines - Service civique - Convention de partenariat avec la Fédération Départementale de la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne - Accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique - Autorisation de signature

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Julie MOREL, Conseillère municipale, en charge de la jeunesse,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Considérant la volonté municipale de s'inscrire dans un dispositif afin de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes,

Considérant le caractère d'intérêt général de la mission confiée au volontaire au sein du Point information jeunesse de la ville,

Vu l'avis favorable de la Commission d'administration générale du 3 octobre 2017,

DELIBERE **A l'unanimité**

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat relative à l'accueil d'un volontaire dans le cadre du service civique, pour une durée de 9 mois (du 01/12/17 au 31/08/18), d'une durée hebdomadaire de 26 heures, sur une mission d'information auprès des jeunes de la ville, au sein du Point information jeunesse (PIJ) du service Jeunesse ;

INDIQUE que le coût de l'adhésion à la Ligue de l'enseignement (98.18 €) et le montant de l'indemnité mensuelle complémentaire relative aux frais d'alimentation et de transport du volontaire (107.58 €) sont pris en charge par la collectivité ;

PRECISE que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget communal de l'exercice 2017, chapitre 011, fonction 40 et chapitre 012, fonction 422.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.

